

ment des travaux ordinaires. Ces crédits, consentis pour trois ans, ne seront pas soumis à notre étude cette année.

L'honorable M. ASELTINE: Envisage-t-on, cette année, la construction du pont?

L'honorable M. LAMBERT: On se propose de commencer les travaux dès qu'Ottawa aura approuvé les dépenses qu'entraînera l'aménagement des voies d'accès du pont.

L'honorable M. ASELTINE: Honorables collègues, cette motion est à mon sens très importante. Je regrette que l'absence d'un grand nombre de sénateurs ne nous permette pas de l'étudier aussi profondément qu'elle le mérite. J'hésite à consentir à un projet de ce genre l'affectation de toute somme considérable à l'heure actuelle puisque, comme l'honorable sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) l'a fait remarquer, la situation internationale est très grave. Nous ne savons pas encore si, dans un avenir très rapproché, nous n'aurons pas à défendre notre pays contre un agresseur venant de l'Europe ou de l'Asie.

J'ai assisté à l'exposition des plans et devis ayant trait à l'embellissement d'Ottawa dont l'honorable sénateur de Thunder-Bay (l'honorable M. Paterson) fut l'animateur. Seuls deux ou trois sénateurs y ont assisté, fait qui m'a grandement déçu. Les explications de M. Gréber ont été très complètes. Il nous a donné à entendre qu'il faudrait démolir un grand nombre d'immeubles et réaménager les rues de la ville en vue d'accélérer la circulation dans les rues Wellington et Rideau. A mon avis, une telle réalisation entraînerait une dépense de plusieurs centaines de millions de dollars et avant de l'entreprendre, il conviendrait de consulter les provinces. L'alinéa 7 de la motion se lit ainsi:

Que les dépenses affectées à ces fins soient subordonnées à la collaboration efficace de la ville d'Ottawa et des autres municipalités sises dans les limites du district de la capitale nationale.

A mon sens, il faut s'assurer, avant de dépenser beaucoup d'argent, que l'on jouit bien à l'égard de ce projet de la collaboration efficace des provinces,—en particulier de l'Ontario et du Québec,—ainsi que de la ville d'Ottawa et des municipalités avoisinantes.

Comme l'a signalé l'honorable sénateur de Blaine-Lake, de graves problèmes comme ceux qui ont trait à la défense nationale et au manque d'habitations confrontent actuellement le pays. Tant qu'on n'aura pas pris des dispositions plus efficaces afin de les résoudre, il vaudrait peut-être mieux différer toute dépense considérable en vue de l'embellissement d'Ottawa.

Sans m'opposer à la motion, j'ai cru devoir formuler ces quelques observations.

(La motion est adoptée.)

LA LOI DES INDIENS

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

Le Sénat passe à l'étude du 4^e rapport du comité mixte sur la loi des Indiens.

L'honorable WILLIAM H. TAYLOR: Honorables sénateurs, je regrette d'avoir été absent lors de la réunion précédente où l'on a appelé l'article relatif à l'étude du rapport. Depuis lors, les Communes ont adopté le rapport du comité sans discussion; je propose donc maintenant que le Sénat l'adopte également.

Comme en fait mention le rapport, le comité a siégé durant les trois dernières sessions. En 1946, on a entendu les témoignages des fonctionnaires du ministère; la session suivante, des Indiens représentant les diverses réserves du Canada, ont comparu devant le comité; enfin, en la présente session, on a poursuivi et terminé l'examen de la loi des Indiens.

Le comité ayant jugé opportun d'abroger ou de modifier la presque totalité des articles de la loi, les légistes de la couronne étudient actuellement un projet de loi en ce sens. On propose dans le rapport que dès l'ouverture de la prochaine session du Parlement on institue un comité mixte spécial nanti des mêmes pouvoirs que le comité de cette année à qui on renverra le projet de loi. L'adoption du rapport ne signifiera pas nécessairement l'adoption des vœux formulés étant donné que, lors de la prochaine session, le Parlement en sera saisi sous forme de modification à la loi.

Le comité a formulé divers vœux qui, à son avis, amélioreront la mise à exécution de la loi du point de vue des Indiens. A noter l'alinéa suivant du rapport:

Toutes les modifications proposées ont pour objet de permettre aux Indiens de passer graduellement de la tutelle à la citoyenneté et de favoriser leur avancement.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les Sénateurs qui ont siégé au comité mixte de leur assiduité aux séances. La revision de la loi article par article n'était peut-être pas aussi intéressante que les travaux accomplis au cours des deux sessions précédentes, mais le comité est d'avis que son rapport, ayant rallié l'assentiment unanime de ses membres sera très utile aux Indiens du Canada.

(La motion est adoptée.)